

# REGLEMENT DE LA COURSE DE RADEAUX



## 1 LE RADEAU

- 1.1 Un radeau est une embarcation de conception artisanale. L'utilisation de toute embarcation déjà construite (canoë, planche à voile, pédalo, barque...) comme support est interdite.
- 1.2 Seule la propulsion dite manuelle ou naturelle est autorisée (rame, pédalo, roue à aube, voile...). La poussée et la traction par des nageurs avec ou sans palmes, les moteurs ainsi que les pompes à eau sont interdits.
- 1.3 Le radeau doit posséder un bout (cordelette...) d'au moins 4 m avec un flotteur au bout (bidon lessive, bouée, canard en plastique...) pour sa récupération ultérieure en cas de naufrage lors de la course !
- 1.4 Les radeaux ne doivent pas comporter d'éléments susceptibles d'endommager les autres embarcations, de blesser les participants et de porter atteinte à l'écosystème du Tarn (bouts pointus, rebords tranchants, polystyrène nu, bidons ayant contenus des produits chimiques...). Tout élément perdu dans le Tarn doit être récupéré.
- 1.5 Les organisateurs contrôleront la conformité du radeau le matin de la course et signaleront les modifications à apporter aux participants si nécessaire ou son éventuelle exclusion.
- 1.6 Aucune pièces nautiques ne sont acceptées.

## 2 L'EQUIPAGE

- 2.1 La participation à la course est de 20 € par radeau et demi-tarif pour les adhérents de CMEB.
- 2.2 L'équipage doit être constitué d'un minimum de 2 personnes et un maximum de 7, toutes et tous sachant nager.
- 2.3 Un gilet de sauvetage (ou une combinaison intégrale) est obligatoire et non fourni par les organisateurs, tout défaut à ce point crucial entraîne une disqualification directe.
- 2.4 Chaque participant est tenu de vérifier auprès de son assurance qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile et faire parvenir une attestation aux organisateurs avec le bulletin d'inscription.
- 2.5 Pour la participation des jeunes de -18 ans, une autorisation parentale sera demandée. La souscription d'une assurance individuelle accident est recommandée. En cas d'équipage exclusivement mineur, un adulte responsable devra être présent à bord ou sur la berge à vue du radeau et à portée de voix.
- 2.6 Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout équipage dont le comportement nuirait au bon déroulement ou à l'image de l'événement.
- 2.7 L'acceptation du présent règlement inclus la cession du droit à l'image des participants et des radeaux tant que l'utilisation des images reste à but non commercial et uniquement lié à la communication autour de l'événement.

### 3 LOGISTIQUE

- 3.1 Chaque équipage doit désigner un capitaine qui le représentera auprès des organisateurs et trouver un nom d'équipe (ex : radeau de la mort qui tue, les poissons pirates...) sous peine de ne pouvoir être encouragé par le public !
- 3.2 Les radeaux devront être acheminés le 18 juin à Port Canal avant 9h pour contrôle technique. L'acheminement et l'enlèvement sont à la charge des participants.

### 4 LA COURSE

- 4.1 La mise à l'eau des radeaux est possible dès 11h
- 4.2 Le départ de la course sera donné le 18 juin à 14h00.
- 4.3 A la fin de la course les radeaux devront rester amarrés le long du quai de la capitainerie pour une durée minimum de 1h afin que le public et le jury puisse les admirer !
- 4.4 Le jury décernera 3 Prix : Prix du 1er arrivé ; Prix du meilleur radeau (originalité, technique, esthétique) ; Prix spécial du jury (challenge, ambiance, équipage).
- 4.5 Les organisateurs se gardent la possibilité de reporter la date de la manifestation en cas de force majeure.
- 4.6 Le port de chaussures est obligatoire, celui de bottes est interdit

### 5 PIECES A JOINDRE LORS DE L'INSCRIPTION

- Le bulletin d'inscription rempli correctement.
- Le présent règlement signé.
- Le règlement par espèces, chèque ou paiement en ligne sur le site [www.cmeb82.fr](http://www.cmeb82.fr).
- L'assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur).

### 6 DATES

- Date d'ouverture des inscriptions le 1 décembre 2022.
- Fermeture des inscriptions le 2 juin 2023.
- Les documents doivent nous être parvenus avant le 8 juin 2023.

Fait à .....

Le .....

Nom, prénom et signature de chaque participant avec la mention "lu et approuvé".